

Graphiste créatif print et web H/F

Technicien territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-728

Localisation du poste : Versailles 78000

Direction concernée

COMMUNICATION PARTENARIATS
VILLE

Service concerné

COMMUNICATION PARTENARIATS
VILLE

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Mission principales :

- La conception et la réalisation de tous les supports de la communication print (60%) et web (40%) pour l'ensemble des support de communication de la Ville : affiches, flyers, guides, livres, brochures, site internet, signalétiques, éditions, etc.
- La garantie du respect de la charte graphique dans sa mise en application sur les différents supports de communication, courriers...
- L'élaboration des roughs et des illustrations.

Votre profil

Formation

Formation :

- Titulaire d'un diplôme en Arts Appliqués (bac + 2 minimum) : BTS Lissa, Intuit lab, Créapole, Beaux-Arts, Arts Déco, penninguen, ECV, BTS en Arts Graphiques, licence professionnelle du métier de l'édition, DNAP ou DNAT

Expérience :

- Au minimum 3 à 4 années d'expérience

Compétences :

- Expérience des logiciels : Illustrator, InDesign, Photoshop, After Effects, Canva, langage HTML et PHP dans un environnement Mac.
- Connaissance des contraintes techniques et des étapes de production de la chaîne graphique exigée.
- Bonne maîtrise motion design.
- Bonne maîtrise de la typographie et de la langue française indispensables.

Savoir être :

- Qualités relationnelles, sens du travail en équipe, disponibilité.
- Polyvalence, autonomie, efficacité.
- Discrétion, organisation, rigueur.

Poste rattaché hiérarchiquement à :

- Direction de la communication : Directeur et Responsable de la communication.
- Responsable du studio graphique.

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

Poste en 39h

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)